

LA RENAISSANCE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

Un An. 10 fr.
Six Mois. 5 »
ENVOI FRANCO PAR LA POSTE
Etranger. Port en sus

ADMINISTRATION

Tout ce qui concerne l'Administration
Abonnements, Articles d'argent
Doit être adressé à M. A. ALRICY
Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5

RÉDACTION

Adresser les communications
A M. COSTE-LABAUME, Directeur
Cours Lafayette, 5, Lyon
LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES

Fermier général : V. FOURNIER
Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ
Rue Confort, n° 14
LYON

FRANC-PARLER

Finissons-en, finissons-en ! c'est le cri général.

Voilà trop longtemps que nous nous débattons au milieu de questions irritantes, où les esprits s'aigrissent, où les discordes s'accroissent, à la grande joie de nos adversaires.

Il est absurde, il est dangereux même que la marche de la République soit entravée dès le début par des obstacles qui n'en seraient pas, si on avait su les écarter d'une main ferme.

L'amnistie, la mise en accusation, la police, tels sont les trois points noirs autour desquels on voit osciller la majorité et tergiverser le ministère ; tels sont les motifs de ce « désarroi intellectuel » dont M. de Marcère a cru devoir parler à la tribune, avec une habileté au moins douteuse et un à-propos contestable.

La cause de l'amnistie se plaide en ce moment, et nous aimons à croire que la solution ne se fera pas attendre.

Tout a été dit d'ailleurs à ce sujet, et nos lecteurs connaissent notre opinion. — N'hésitons pas à répéter que l'amnistie plénière serait une sottise et un danger, et nous nous étonnons que dès le premier jour, le cabinet n'ait pas nettement tranché ce nœud gordien.

Valait-il la peine, vraiment, de discuter avec des drôles qui s'appellent Vallès, Rochefort et Félix Pyat ?

N'est-ce pas une dérision de délibérer sur le point de savoir si les incendiaires du Louvre et les fusilleurs d'otages devaient être considérés comme des hommes politiques ?

Comment, pour douze ou treize cents insurgés qui ont failli détruire la France et livrer à nouveau la patrie aux Prussiens, on aurait inquiété toute une nation, mis en échec un ministère et découragé l'honnête homme qui est à la tête du pouvoir !

Cela ne se soutient pas. — Que les

députés extrêmes qui ont promis l'amnistie à leurs électeurs, votent le retour de tous les caudataires de Raoul Rigault, c'est leur droit, puisqu'ils en ont pris l'engagement.

Mais qu'ils ne viennent pas nous dire que l'amnistie plénière répond aux vœux du pays, qu'ils ne viennent pas surtout agiter et troubler l'opinion autour de quelques malandrins.

Mous mettons en fait que si les huit millions d'électeurs Français étaient consultés sur le rapatriement de Vallès, de Félix Pyat et de leurs amis, il y en a huit millions qui répondraient carrément : Non.

Enterrons donc vite cette question d'amnistie ; la clémence à tous les égards, d'accord, mais quant aux insulteurs, aux provocateurs de Genève ou de Londres, ils se mettent volontairement hors la patrie et hors la loi, — qu'ils y restent.

La mise en accusation maintenant. Est-elle nécessaire, est-elle prudente, est-elle politique ?

Nécessaire, non ; car les hommes du 16 Mai, aujourd'hui, ne sont plus un danger. Chassés de toutes leurs positions, battus à plate-couture, les chefs de l'ordre moral sont réduits à l'impuissance de nuire.

Il ne dépend que du Cabinet de balayer définitivement toutes les traces, tous les débris, toutes les scories de ce régime d'aventure en rejetant de nos administrations diverses toutes les créatures de MM. de Broglie et Fourtou.

Cette exécution une fois faite, nous ne voyons ni l'opportunité, ni l'avantage de renouveler des querelles éteintes et d'avoir l'air de se livrer à des représailles tardives, en mettant sur la sellette les aventuriers du 16 Mai, et voici pourquoi :

En toutes choses, il faut considérer la fin, dit le bonhomme.

Si la mise en accusation a lieu, il faut qu'elle aboutisse à un résultat sérieux, à une sanction positive et efficace.

Félix Pyat. — Il a raison, nous ne sommes pas ici pour faire de la littérature. — Arrivons à l'objet de notre discussion.

Jules Vallès. — Voilà, d'abord tous les amis, sont-ils présents ? Arnould, Longuet, Jourde, Cluseret, Eudes, Vermeesch...

Félix Pyat. — Il est mort !
Jules Vallès. — C'est vrai, je l'avais oublié.
Jules Vallès. — Et Rochefort ?

Félix Pyat. — Rochefort m'a fait parvenir le télégramme suivant : « Impossible d'arriver, retenu par indisposition. »

Jules Vallès. — Voilà une indisposition malencontreuse.

Trifouillard. — Je la connais celle-là ! l'indisposition de M. le comte, — as-tu fini !

Félix Pyat. — Il est peut-être vraiment malade.

Trifouillard. — Oui, toujours malade quand y a quelque chose à faire. — Rappelez-vous l'enterrement de Louis Noir. — M. le comte a ses nerfs !

Jules Vallès. — Je ne dissimulerai pas que l'absence de Rochefort me paraît regrettable, et son abstention persistante pourrait faire soupçonner...

G. Puissant. — Si vous voulez des renseignements, je peux le faire filer par mon numéro 507.

Jules Vallès. — Non, non, plus tard...
G. Puissant. — A votre service. — Vous connaissez le tarif.

Cluseret. — Si nous passions aux discussions sérieuses. — Il fait un froid de chien sous ce pont...

Félix Pyat. — Sybarite, va !

Fauteurs d'un coup d'Etat, rebelles à la volonté nationale, violateurs des lois, les hommes du 16 Mai ne méritent qu'un châtiment : le bannissement ou la réclusion perpétuelle et la confiscation de tous leurs biens.

Or, pensez-vous que le Sénat soit d'un tempérament à édicter ces pénalités, qui seules nous semblent proportionnées avec la grandeur du crime ?

Evidemment non.

Eh bien ! une condamnation moindre serait un coup d'épée dans l'eau et un fiasco. Voyez-vous, M. de Broglie condamné à quinze cents francs d'amende, comme un simple journaliste, ou le général de Rochefort doté de huit jours de consigne, comme Dumanet quand il découché !

Non, non, la mise en accusation, aujourd'hui, serait un bouillon réchauffé, par conséquent, un mauvais bouillon.

Ne pouvant aboutir au châtiment exemplaire qu'elle comporte, elle aurait l'inconvénient grave de réveiller tout un passé de discordes et de haines, de remettre face à face nos Gibelins et nos Guelfes, de rallumer des passions qui ont besoin de s'éteindre, et de perpétuer une agitation stérile.

Une barre sur l'amnistie, une barre sur la mise en accusation, une barre sur tous les sujets d'irritation et d'incertitudes qui paralysent l'activité féconde du pays, dont la voix crie à tous les échos : Finissons-en ! finissons-en !

JACQUES BARBIER.

LA RÉPUBLIQUE RESPONSABLE

Il y a dans l'ordre industriel et moral des perturbations accidentelles, des crises, qui sont, pour ainsi dire, dans le sort de l'humanité et qui se font sentir au hasard des circonstances. On les voit éclater sous toutes les formes de gouvernement et dans tous les états. Les populations luttent contre elles, sans trop mettre en cause leurs princes ou leurs ministres, qui n'en peuvent mais.

En Angleterre, personne ne songe à rendre la Reine responsable des faillites consi-

Cluseret. — Ne vous plaignez pas. — Nous savons tous que vous aimez vos aises aussi.

Trifouillard. — Pardi ! il leur faut du coton à ces messieurs.

Jules Vallès. — Allons, allons, assez de balivernes. — Parlons peu, mais parlons bien. — Le but de notre réunion, vous le savez, est la question d'amnistie qui se discute en ce moment à Versailles.

Trifouillard. — Hue ! les Versaillais !

Jules Vallès. — Dans le cas peu probable, je dois le dire, où cette amnistie nous serait accordée, il s'agit de savoir si nous devons à notre tour amnistier nos vainqueurs.

Félix Pyat. — Jamais de la vie !
Arnould. — Ce serait absurde.

Jourde. — Ce serait idiot !
Cluseret. — Ce serait lâche !

Trifouillard. — Amnistier cette clique... Ah malheur !

Jules Vallès. — J'aime cette explosion de nobles sentiments que j'avais déjà exprimés d'ailleurs dans mes articles si remarquables de la *Révolution Française*.

Trifouillard. — Oui, oui, c'était tapé !

Jules Vallès. — N'est-ce pas citoyen ? Et comme j'arrangeais cette ganache de Grévy !

Trifouillard. — Ganache est le mot.

Jules Vallès. — Et toute sa fripouille de ministres...

Félix Pyat. — Voilà assez de compliments pour trois ou quatre articles que tout le monde aurait pu faire.

dérables, des grèves ruineuses, des sinistres maritimes affreux qui jettent parfois la désolation parmi ses sujets.

En Italie, personne ne s'avise d'imputer au Statut constitutionnel les ravages de la *malaria*, les coups de main des brigands, la profusion inquiétante du papier monnaie.

En Russie, personne encore n'a eu l'aplomb de prétendre que l'autocratie du czar est la seule cause de la peste, qui, dans la province d'Astrakan, remplit actuellement les cimetières de cadavres.

En France, c'est autre chose. Nous sommes le peuple le plus spirituel de la terre, et l'on a des raisons ingénieuses à tout. On a donc découvert que la République est la source de tous les maux, et que sa présence seule suffit pour attirer sur la tête des contribuables toutes sortes de catastrophes. Les prophètes, inspirés par l'amour des régimes déchus, s'en donnent à cœur joie pour la rendre aussi odieuse que le pelé, le galeux, le sot animal, dont parle la Fable. La disparition de l'Ordre moral est pour nous la fin de toute prospérité et de toute sécurité ; il y a déjà des indices certains de notre acheminement fatal vers le gouffre, où doit sombrer notre malheureuse patrie, si la Providence ne suscite à temps un sauveur couronné.

Les colonnes des journaux conservateurs sont pleines de ces observations et de ces pronostics ragoûtants.

L'industrie subit des arrêts ; le commerce est inactif. Quel malaise ! — On ne s'inquiète pas de savoir si les états voisins sont plus favorisés que nous ; si l'outillage de production n'a pas pris des proportions exagérées ; si le marasme d'une situation antérieure n'est pas nécessairement long à disparaître. — C'est la faute à la République.

On signale à Paris des arrestations nocturnes. Ciel, quel désordre ! — On ne s'inquiète pas de savoir, s'il n'y a pas eu de tout temps des bandes de fripons et de voleurs ; s'il n'y a pas quelque exagération dans le récit des personnes arrêtées, témoin ce rédacteur du *Figaro* qui a été pris au collet par un pétroleur imaginaire ; si même la police, qui compte de nombreux agents réactionnaires, ne dort pas volontairement d'un œil. Bientôt on ne pourra plus se promener sur les boulevards en plein jour, que le revolver au poing. — C'est la faute à la République.

Enfin, le Conseil municipal de la grande cité vote un subside de cent mille francs pour les graciés de la Commune. Où courons-nous ? — On ne s'inquiète pas de savoir si les élus de Paris ont voulu seulement faire une œuvre pie, et venir au secours de tant de pauvres diables, qui vont arriver en France sans ressources, sans travail, sans position ;

Jules Vallès. — Oh ! je sais que vous êtes jaloux de mon style.

Trifouillard. — Encore des gros mots ! Ça va finir c'est b'ague.

Cluseret. — Le citoyen a raison. — Ne perdons pas de vue notre délibération. — Donc il est entendu que si jamais nous rentrons en France, nous reviendrons non en amnisties, non en pardonnés, mais en vainqueurs.

Félix Pyat. — Mais en justiciers.

Jules Vallès. — Mais en vengeurs !

Félix Pyat. — Moi d'abord, je demande cinq cent mille têtes de bourgeois.

Trifouillard. — Gourmand va ! y en restera pas pour les autres alors ?

Cluseret. — N'allez pas si vite. — Il faut procéder par ordre. Je suis pour la légalité.

Félix Pyat. — Quelle légalité ?

Cluseret. — Une légalité à notre usage.

Jules Vallès. — A la bonne heure !

Cluseret. — Ainsi notre premier soin, en reprenant le pouvoir, doit être de constituer un gouvernement...

Jules Vallès. — Entendu, je prends l'intérieur.

Félix Pyat. — Moi, la justice !

Jourde. — Moi, les finances !

Cluseret. — Moi, la guerre.
Eudes. — Moi, la marine.
Longuet. — Il ne sait pas nager.
Jules Vallès. — Raison de plus, il n'y a pas un amiral en France qui sache nager.

FEUILLETON DE LA RENAISSANCE

L'ENVERS DE L'AMNISTIE

La scène se passe à Londres, sous un pont.

M. Jules Vallès. — Mes chers collègues, ne vous étonnez pas, si nous avons choisi ce lieu de réunion peu confortable...

Félix Pyat. — Il est certain que nous sommes mal assis...

Jules Vallès. — La question n'est pas là. — L'essentiel était d'échapper aux regards et aux oreilles de la police. — Vous savez que le monde est plein de mouchards...

G. Puissant. — A qui le dites-vous ?

Félix Pyat. — Je croyais cependant que dans un appartement bien clos...

Jules Vallès. — Vous connaissez bien mal vos classiques pour un ancien auteur dramatique : Les murs même, Seigneur, peuvent avoir des yeux !

Trifouillard. — De quoi ! on appelle quelqu'un Seigneur, ici ? n'en faut plus des seigneurs !

Jules Vallès. — Permettez, c'est une citation...

Trifouillard. — En correctionnelle ?

Jules Vallès. — Non, non, une citation d'auteur.

Trifouillard. — Je ne comprends pas, mais suffit. — Ne mettez plus des mots comme ça dans la conversation ou je m'escane.

si le comité, chargé de distribuer ce subside, n'est pas aussi recommandable que les confréries religieuses établies en maints endroits pour la réhabilitation des prisonniers libérés. Les finances sont gaspillées. La Commune monte au Capitole. *Horrendum, infandum*, etc... ! — C'est la faute à la République !

Si la Garonne sort de son lit, ce sera encore la faute à la République !

Ainsi, la République explique tout, occasionne tout, est responsable de tout, violera tout, submergera tout.

Ce n'est pas sans une mince satisfaction, que nous voyons déraisonner à ce point les charlatans du baume royal, de la manne impériale, de la panacée ultramontaine.

Ces farceurs font un crime à la République, de ce qu'elle ne fait pas des miracles quotidiens pour le bonheur de ses sujets, et de ce que, depuis le 30 janvier, les caillies ne tombent pas toutes rôties d'en haut, comme si la « poule au pot » avait réellement existé dans la marmite des prolétaires, pendant les derniers siècles de la monarchie.

La bonne foi, qui les anime tous dans leurs accusations passionnées contre le gouvernement républicain, vaut autant que la « parole d'honneur » de M. Rouher et la « mémoire sûre » de M. le comte d'Haussonville.

A côté d'elle, la foi punique, la foi d'Albion, peuvent être considérées comme des modèles de loyauté et de franchise.

Nous ne pensons point que le public prenne au sérieux les calomniateurs, qui préchent dans le désert de la réaction. Leurs sottises rengaines ne méritent qu'une réponse : « Au panier ! »

LE SECRET PROFESSIONNEL

L'enquête sur les agissements de la Préfecture de police s'est heurtée à un obstacle imprévu, qui a décidé plusieurs membres de la commission à donner leur démission, pour ne pas jouer un rôle de dupes.

Les agents de M. Jacob ont refusé de fournir les renseignements qui leur étaient demandés, prétextant le secret professionnel.

Le « secret professionnel ! » Voilà un bien gros mot, que l'on ne s'attendait guère à voir jeter entre les jambes de MM. les commissaires-enquêteurs !

On comprend le secret professionnel pour les confidences d'ordre privé. Mais le secret des actes, qui sont d'ordre administratif, qui touchent à l'intérêt général, nous paraît une mauvaise plaisanterie.

Les agents de police travaillent pour le compte du gouvernement. Ils renseignent leurs chefs immédiats sur tout ce qu'ils voient et tout ce qu'ils entendent. Lorsqu'ils ont livré leurs rapports, ils prennent garde de ne laisser percer, dans leurs conversations avec le commun des mortels, rien de ce qu'ils savent des affaires de la justice ou de l'Etat. Ils ont à honneur de ne pas se départir d'une rigoureuse discrétion. — Ce n'est point de cette discrétion professionnelle qu'il s'agit dans l'espèce.

Oui, ou non, les employés de tout grade de la Préfecture de police de Paris ont-ils le devoir de renseigner le Gouvernement, qui les paye, sur toutes les choses, que celui-ci a besoin de savoir pour le redressement des abus, et dont ils ont acquis

connaissance dans l'exercice de leurs fonctions ? — Il ne peut y avoir aucun doute à ce sujet.

Accorder le bénéfice du secret professionnels aux agents de M. Jacob, quand il s'agit d'éplucher l'administration de M. Jacob lui-même et de ses collègues, serait rendre M. Jacob et ses collègues tout à fait irresponsables et les placer au-dessus du Préfet de police, au-dessus du Ministre de l'intérieur, au-dessus du Gouvernement : ce qui est absurde.

S'il y a secret professionnel pour les employés de la police, il doit y avoir aussi secret professionnel pour les employés de n'importe quel service administratif. Grâce à cette prérogative extraordinaire, les fonctionnaires élevés échapperaient à tout contrôle et pourraient se livrer impunément aux plus coupables prévarications.

Quand un préfet, par exemple, serait accusé de déménager secrètement les meubles de sa préfecture, de falsifier des dossiers, de signer des mandats de complaisance, et que le Gouvernement manderait une commission pour faire la lumière sur les accusations de la rumeur publique, — le concierge de la préfecture, les huissiers, les commis aux écritures, les chefs de bureau, les conseillers, enfin, interrogés au nom de l'Etat, pourraient répondre : « Zut !... Vous violez le secret professionnel ! »

Pourquoi les gendarmes, les gardes-champêtres, les juges de paix, les maires, les procureurs, qui ont été cités à comparaître devant la commission d'enquête du 16 Mai, ne se seraient-ils pas retranchés, eux aussi, derrière un mutisme absolu, en se prévalant du secret attaché aux actes de leurs fonctions ?

Le secret professionnel, invoqué au profit des abus de la Préfecture de police, vaut juste autant que le *non possumus* du pape, refusant de se mettre d'accord avec le sens commun, et que la *raison d'Etat* des despotes, se dispensant des rendements de comptes qui leur sont désagréables.

Ce n'était pas la peine de nommer une commission, pour s'éclairer sur les traitements barbares dont la Préfecture de police est, dit-on, coupable, et sur les intrigues bonapartistes dont on prétend qu'elle est le foyer, si cette commission ne devait pas rencontrer chez tous les comparaisants à l'enquête une déférence absolue, si les agents de police pouvaient avoir le droit de se taire.

Qui peut dévoiler les mystères de la Préfecture de police, sinon le personnel dont elle est peuplée ?

Puisque les agents et employés de M. Jacob refusent de parler, on est en droit de conclure que les méfaits de la Préfecture de police sont au-dessus des scandales qui se sont fait jour à l'occasion du procès de la Lanterne, et qui ont produit dans le public une si vive émotion. On recule devant la divulgation complète des abus, passés et présents, qui sont à la charge de cette administration. On refuse aux sénateurs, aux députés, délégués officiellement pour en faire la recherche, le seul moyen de les découvrir.

L'enquête, sollicitée par M. Albert Gi-

got, accordée avec empressement par M. de Marcère, n'aurait donc été qu'une manœuvre pour étouffer la question du « ligotage » et celle de « la police politique. » On aurait crié bien fort : « A la lumière ! » pour mieux mettre la lumière sous le boisseau.

L'opinion publique est parfaitement fondée à tirer ces conséquences de la fausse situation faite à la commission d'enquête. Elle a raison de se méfier de la Préfecture de police comme d'un chevalier d'industrie, qui s'écrierait : « Fouillez-moi ! » et qui, le défi accepté, refuserait de retourner ses poches.

L'affaire est trop grave pour finir de cette façon.

Il faut que la Préfecture de police soit fouillée et vidée, comme une simple Bastille.

Il faut que le secret professionnel ne devienne pas un nouveau truc de l'arbitraire gouvernemental.

Si l'on a voulu jouer une comédie, espérons que le fiasco de la commission d'enquête en est un épisode, et non pas le dénouement.

LA MARSEILLAISE

La question du chant de la *Marseillaise* est vidée. Conformément au décret-loi de Messidor, l'hymne de Rouget de l'Isle devient l'hymne national et est inscrit d'office au répertoire des musiques militaires.

Le Ministre de la guerre a reconnu les devoirs que lui imposait ce décret, du haut de la tribune parlementaire. Ce que M. Borel proscrivait, naguère, comme anarchique, M. Gresley l'admet comme patriotique et légal. Telle est la force des événements accomplis depuis le 3 janvier !

Le décret de Messidor n'aurait pas existé, que la solution aurait été fatalement la même. La *Marseillaise* est un air légendaire, qui s'adapte merveilleusement au caractère plein d'élan et de sacrifices du peuple français. Son rythme ne fait qu'exprimer en notes sonores un appel aux sentiments élevés.

En l'absence de toute composition musicale, aussi cadencée, aussi vigoureuse, il était impossible, quand la République devenait une réalité, de ne pas lui rendre sa qualité primitive « d'hymne national ».

Comment, d'ailleurs, un hymne pourrait-il être « national », s'il n'était connu et admiré de l'immense majorité de la nation ? Et quel chant, autre que celui de Rouget de l'Isle, mérite mieux ce titre glorieux ?

On objecte que la *Marseillaise* a été profanée par les guerres civiles, auxquelles elle a été mêlée, et qu'elle est déflorée chaque jour par la populace qui la « hurle » dans les rues.

Et de quoi n'abuse-t-on pas dans ce bas monde ? Si toutes les turpitudes commises sous le manteau de la religion devaient suffire pour l'anathématiser, il y a longtemps qu'il ne devrait plus en être question pour la bonne organisation de la société ! Si toutes les iniquités, que l'on peut reprocher à la Justice, devaient suffire pour la rendre hais-sable, il y a longtemps que les tribunaux auraient mérité de ne plus mettre d'accord les plaideurs !

On objecte encore que la *Marseillaise* contient des paroles menaçantes, qui sont une honte pour notre époque, et qui feront faire la grimace aux souverains étrangers, le jour où on aura la délicate attention de la faire retentir à leurs oreilles.

D'abord, il ne s'agit point de chanter la *Marseillaise* dans les cérémonies officielles. Les clarinettes, les trombones et les pistons

des régiments ont seuls mission de l'exécuter comme morceau de gala. Nous nous mandons, en vain, comment un son puissant faisant vibrer au loin l'écho, peut-être outrage à la morale publique, et comment l'audition d'une cinquantaine d'instruments de cuivre, le prince de Galles ou le roi Humbert, pensera nécessairement au « sang impur » et se pincera les lèvres de dépit. A dire des sages de tous les pays, c'est l'air qui fait la chanson et non pas les paroles, et l'air de la *Marseillaise* est assez beau pour charmer les oreilles des plus réacts conservateurs même celles des monarches.

Au reste, le « sang impur » n'est pas aussi terrible que les ennemis des institutions républicaines veulent bien le dire. C'est là une métaphore, dont nous ne contestons pas l'anachronisme, mais dont la tournure guerrière est parfaitement légitime, et dont la portée actuelle est nulle dans la bouche de chanteurs, qui s'excitent à l'enthousiasme en répétant l'improvisation de Rouget de l'Isle.

Les fiers patriotes du clan bonapartiste n'étaient pas si effrayés du « sang impur » quand, au lendemain de la déclaration de guerre à la Prusse, ils le faisaient « hurler » au grand air par les compagnies de blouse blanches !

Réduite à sa véritable proportion, l'honneur, que la *Marseillaise* inspire aux réactionnaires, tient uniquement à ce qu'elle est d'origine révolutionnaire, et qu'elle est de nature à résonner vivement aux cœurs de nos soldats, pour les porter à défendre le drapeau de la République.

Nous faisons abstraction, nous, de ses couplets qui n'ont plus qu'une valeur historique, et nous la regardons comme un legs précieux de la Révolution.

Quand les musiques militaires nous la donneront dans toute sa pureté, les « brailleurs » de la rue en auront une idée plus exacte et renonceront au plaisir de l'écorcher au milieu de l'indifférence des passants.

Et il n'y aura pas un cas d'insubordination de plus dans les casernes, ni une arrestation nocturne de plus dans les villes à garnison.

La déclaration du général Gresley a été bien accueillie de l'opinion publique, parce qu'elle met fin à un veto ridicule.

FEUILLES VOLANTES

Le peu d'empressement de certains députés républicains, à remplir toutes les obligations parlementaires de leur mandat, nous a procuré, cette semaine encore, une étrange surprise.

Dans le 10^e bureau, M. Delafosse, un invalidé revenu à la Chambre, a été nommé membre de la commission d'enquête sur le 16 mai. La moitié des membres du bureau, appartenant aux groupes des gauches, étaient absents.

Cette nomination a été annulée, le lendemain, par la Chambre, attendu que ledit Delafosse s'était annexé indûment audit bureau, dont il ne faisait plus partie, pas plus que d'aucun autre, depuis son invalidation.

Ainsi, c'est par un hasard de procédure que nous l'avons échappé belle ! Si au lieu de choisir M. Delafosse, les droitières du 10^e bureau avaient donné leurs voix au bonapartiste *Machin*, ce dernier serait devenu l'un des juges d'instruction donnés à l'Ordre moral.

Et les députés, assis sur les bancs voisins de celui de M. de Fourtou, de rire de toute la force de leurs poutmons !

Nous ne comprenons pas que de telles aventures n'indignent point à la fin les honorables, qui ont un véritable souci de leur mandat, et que les noms des défailtants ne soient pas livrés au sévère jugement du public.

Félix Pyat. — A qui donnerons-nous l'instruction publique ?

Jules Vallès. — A Trifouillard, si cela lui convient.

Trifouillard. — Ça me va ! Je te le ferai marcher tous ces cancres !

Cluseret. — Nous avons oublié l'agriculture et le commerce... Il me semble que le citoyen Longuet.

J. Vallès. — Vous n'avez pas fait faillite ?

Longuet. — Par encore.

J. Vallès. — Tant pis ; vous auriez eu une aptitude de plus pour ces délicates fonctions.

Longuet. — Je prendrai conseil auprès de quelques amis.

J. Vallès. — C'est bien. Il nous reste à poursuivre les travaux publics.

Arnould. — Si vous me jugez digne...

Félix Pyat. — Comment donc ! Maintenant la police !

G. Puissant. — Je crois avoir quelques titres...

J. Vallès. — Evidemment, il sort d'en prendre. — Ainsi nous voilà au complet. — Quant au programme...

Félix Pyat. — Nous devons avoir chacun le nôtre. — Voilà le mien : J'entends proposer une réforme judiciaire qui ferait juger les accusés par leurs pairs.

J. Vallès. — Comprends pas.

Félix Pyat. — Rien n'est plus simple pourtant. — Vous avez un voleur, vous le faites passer devant un jury de voleurs.

J. Vallès. — C'est assez original.

Félix Pyat. — Non-seulement original, mais absolument juste et conforme à l'équité. — Si vous traduisez un coquin devant des honnêtes gens, les honnêtes gens sont influencés par leurs principes — c'est clair !

J. Vallès. — Pas mal. — Vous avez des idées neuves.

Félix Pyat. — On est réformateur, ou on ne l'est pas !

Cluseret. — Les questions militaires sont des plus arides, et vous savez que j'ai passé toute ma vie à les étudier à fond.

J. Vallès. — Nous le savons.

Cluseret. — Une idée qui m'a toujours séduit serait de faire une armée où il n'y aurait que des généraux.

J. Vallès. — Tiens pas bête. — Personne ne se plaindrait de la discipline alors !

Félix Pyat. — Un simple scrupule : mais quand il s'agirait de marcher à l'ennemi ?

Cluseret. — Dans ce cas, on passe en Suisse.

Félix Pyat. — Admirable ! Ah vous êtes un grand tacticien.

Cluseret. — On me l'a toujours dit. — Voilà trente ans que je me bats et je n'ai pas une égratignure.

J. Vallès. — Et les finances là-bas ! Vous paraissez songeur, ami Jourde.

Jourde. — Je réfléchis à la conversion de la rente.

J. Vallès. — En quoi ?

Jourde. — En papier à chandelle. — Quelle économie pour le budget ! Trois milliards d'un coup.

Félix Pyat. — Ce Jourde est unique dans les questions financières. — Dire que Léon Say n'a jamais pensé à ça.

Jourde. — Et Léon Gambetta non plus.

J. Vallès. — Ne prononcez pas ce nom devant moi, il me fait vomir.

Trifouillard. — Pas plus d'estomac que ça ! Je me charge d'avaler d'autres crapauds.

Félix Pyat. — Voyons à votre tour, Trifouillard, que pensez-vous faire dans l'instruction ?

Trifouillard. — D'abord je supprime l'orthographe.

J. Vallès. — Bigre, le début promet.

Trifouillard. — A quoi ça sert l'orthographe ? — A humilier ceux qui ne la savent pas !

Félix Pyat. — Et après ?

Trifouillard. — Après, j'ai encore une idée, ce serait d'envoyer tous les écrivains à Cayenne.

J. Vallès. — Hein, comme vous y allez !

Trifouillard. — Un tas de feignants qui sont toujours assis. — Faut faire de la place aux vrais travailleurs.

J. Vallès. — La question est à étudier. — En attendant, nous pourrions édicter une bonne petite loi sur la presse. — Ecoutez :

Article unique. — Tous les journaux sont supprimés, — sauf un seul.

Félix Pyat. — Lequel ?

J. Vallès. — Le mien !

Félix Pyat. — Mazette ! on voit que vous n'aimez pas la concurrence.

J. Vallès. — Je n'aime pas ce qui me gêne, voilà mon caractère.

Félix Pyat. — Et mes cinq cent mille bourgeois, y songez-vous ?

J. Vallès. — Parfaitement, on peut très-bien par une loi de sûreté générale...

G. Puissant. — Attention, j'aperçois quelqu'un dans le brouillard, là-bas !

Félix Pyat. — Un émissaire ou un commissaire sans doute.

Cluseret. — Si nous prenions le large.

Félix Pyat. — Je vous suis, général !

J. Vallès. — Attendez donc, c'est un ami qui m'apporte les dernières nouvelles. — Donnez vite ! L'amnistie plénière est repoussée.

Félix Pyat. — Les lâches ! Je savais bien qu'ils avaient peur de nous.

J. Vallès. — Ils me paieront ça en copie. — Je vais les arranger.

Trifouillard. — Dites donc patron ?

G. Puissant. — Hein !

Trifouillard. — Vous n'oubliez pas le supplément de ce soir !

G. Puissant. — Chat !

Trifouillard. — As pas peur, ils ont déjà levé le pied. — Ah ! ce sont de fameux lapins ; fors pour faire éreinter les autres, mais au moindre danger bonsoir ! Leur grand cri de ralliement est : sauve qui peut !

L. LECLAIR.

Dans les écoles, il est d'usage de mettre à la retenue les élèves absents ou retardataires.

Ne pourrait-on pas imaginer un pensum analogue pour les députés qui manquent le train, ou vont flâner au bois de Boulogne?

En guise de lignes, on leur donnerait le règlement à copier.

— 0 —

M. Baudry-d'Asson a mis un chevron à la manche de son habit.

D'interrupteur il passe au rang d'interpellateur. Nos ministres n'ont qu'à se bien tenir!

Or donc, M. Baudry-d'Asson, qui est député de la Vendée, a braqué sa lunette sur le département du Var, et il a découvert que M. de Marcère maintenait en fonctions le maire et l'adjoint d'une commune, quoique faisant partie d'un Conseil municipal entièrement invalide.

Pas heureux M. Baudry-d'Asson dans ses débuts d'interpellation! En quelques mots, très-vifs, il lui a été prouvé que la légalité était respectée, et que le suffrage universel pouvait se passer encore de la protection des thaumaturges, qui opèrent l'escamotage des urnes et la multiplication des bulletins.

Il a réussi, toutefois, à faire un peu de tapage, le bonhomme. Son chevron est dignement conquis. Une couronne de laurier, envoyée par les réactionnaires de la commune des Arcs, serait une juste récompense de ses louables efforts.

Mais, bah! M. Baudry-d'Asson n'interpelle que pour la gloire. La commune des Arcs lui importe peu. Il est persuadé qu'il a fait passer un mauvais quart-d'heure au ministère. Cela suffit pour lui rendre la digestion facile et lui occasionner des songes dorés.

Un seul désagrément pourrait troubler le bonheur, que M. Baudry-d'Asson éprouve du succès de son nouveau genre oratoire: c'est que Blachère, l'éloquent Blachère, qui vient de se révéler inopinément à la tribune, lui cherchât chicane pour cause d'empiètement sur sa spécialité.

Blachère et Baudry-d'Asson faisant des assauts d'éloquence?... — Allons! il y a encore de beaux jours pour la gaité parlementaire!

— 0 —

Savourons le parfum du pot aux roses, dont la Cour des comptes vient de soulever le couvercle! Savourons!... Savourons!... C'est exquis.

Il y a au ministère de l'instruction publique un certain nombre de crédits équivoques, à l'aide desquels l'argent des contribuables peut passer facilement dans les poches peu scrupuleuses. Il s'y trouve entr'autres un chapitre de *souscriptions*, pour encouragements aux beaux-arts, qui a absorbé, en 1874, cent trente-six mille francs.

C'est l'an de grâce, où l'Université eut la bonne fortune d'avoir successivement pour Grands-Maîtres M. Oscar de Bardy de Fourtou et M. le vicomte Arthur de Cumont.

Oscar et Arthur ont trouvé que le moyen le plus sûr d'encourager les beaux-arts, c'était de s'octroyer à eux-mêmes les plus belles des œuvres auxquelles ils accordaient l'honneur de la souscription ministérielle.

Oscar s'est adjugé « vingt-quatre » superbes ouvrages, représentant ensemble la somme rondelette de 3999 francs.

Arthur, un peu moins affamé et plus délicat, s'est contenté d'un morceau de gourmet. Il a satisfait sa passion d'artiste-vicomte, moyennant un simple exemplaire de l'important ouvrage intitulé : *Les Maîtres anciens et contemporains*, valeur : 600 fr.

Inutile d'ajouter que Oscar et Arthur n'ont pas été chiches envers leurs amis et les « cercles catholiques. »

La Cour des comptes n'a pu refuser son visa à ces largesses désintéressées et tout à fait patriotiques, le maniement des fonds dont il s'agit appartenant sans contrôle à l'Excellence qui a mission d'en faire l'emploi.

Il n'y a vraiment que les hommes d'Etat, dont s'honore le parti des « honnêtes gens, » pour gérer ainsi, sans intérêt personnel, les affaires publiques, et pour sortir « pauvres » des ministères.

Il est prouvé, une fois de plus, que les républicains seuls sont des pillards » et des « voleurs. »

Arthur et Oscar... Oscar et Arthur..., ces deux noms, synonymes désormais de : « Charité bien ordonnée commence par soi-même, » se recommandent à l'Académie pour un prix Montyon!

la tête des bourgeois les plus chauves, le sieur Gustave Puissant, pour l'appeler par son nom, est convaincu aujourd'hui du métier honteux et malpropre d'agent provocateur.

Cet individu, dont la littérature ne manqua pas d'une certaine saveur de ruisseau, mangeait au double ratelier de la Commune et de la Police. Critique d'art à ses moments perdus, écrivain patenté des peintres lyonnais, il rédigeait alternativement des articles et des rapports, émergeant tantôt comme chroniqueur et tantôt comme mouchard.

Ce n'est pas le premier d'ailleurs, et ce ne sera pas le dernier.

Trois ou quatre de ses congénères viennent encore d'être trouvés munis de leur numéro d'ordre, et il va sans dire qu'à l'instar de G. Puissant, ces jolis messieurs avaient un pied à l'hôtel de police et l'autre dans les bureaux des journaux fondés sous l'invocation de Saint-Vallès ou de Saint-Rochefort.

Ces édifiantes découvertes finiront-elles par apprendre aux républicains sincères, aux démocrates honnêtes, à se méfier de certains apôtres de l'intransigeance échelée!

Tous ces déclamateurs hydrophobes, ces grands réformateurs sociaux, ces enfonceurs de bourgeois sont neuf fois sur dix des provocateurs à gages, chargés de faire gigauder le spectre de l'anarchie et du désordre moyennant tant par mois.

Qu'étaient-ce que les Vermesch, les Vermorel et Budaille, sous l'empire?

De vulgaires mouchards.

Qu'étaient-ce que les Albert Richard, les Gaspard Blanc et les Bakounine pendant la période du 4 Septembre?

Encore des mouchards!

Que sont les Puissant et Compagnie qui mènent le grand tralala de l'amnistie plénière et qui s'efforcent de glorifier les incendies de monuments et les assassinats d'otages!

Toujours des mouchards! Il nous semble que cela fait beaucoup de mouchards, que cela fait même trop de mouchards.

En voyant l'alliance qui unit ces tristes personnages aux galopins de la Commune, nous avouons que le retour de ces derniers nous laisse de plus en plus froid.

Rien ne prouve en effet que les Vallès, les Jourde et les Longuet, qui ont mis tour à tour leur main dans la main de Vermesch et de Puissant, ne soient plus ou moins infestés de ce venin policier?

Les services signalés qu'ils rendent à la cause réactionnaire par leurs extravagances calculées, l'empressement caractéristique de tous les journaux ordre-moralisants à recueillir pieusement les diatribes de ces drôles, sont de graves présomptions qui tendraient à faire croire que ces plumassiers ne travaillent pas uniquement pour l'amour de l'art.

A qui profitent en effet, à qui ont profité de tout temps, les violences que nous voyons s'étaler en belle page de la *Révolution Française*, de la *Marseillaise* ou de la *Lanterne*?

Est-ce à la cause de la République et de la démocratie?

Allons donc! Ces provocations, ces menaces, cette exploitation misérable des passions populaires, n'ont jamais été quel'épouvantail qui a servi de prétexte à toutes les réactions et à tous les coups d'Etat.

Et chaque fois que nous assistons aux parades charlatanesques des Pyat, des Vallès et consorts, nous avons le droit de dire: cherchez le mouchard!

L'expérience vient de prouver qu'on le trouve.

SALON LYONNAIS

M. Abry.

Le Cheval qui gagne l'avoine. — Ceci vous présente un malheureux gracie-papier, maigre, osseux, parcheminé, famélique, alignant des chiffres sur un livre de caisse. Existence de cheval de fiacre ou plutôt de cheval de cirque attelé du matin au soir à sa fastidieuse besogne, tournant éternellement dans le même cercle. Le tableau répond bien à son titre. La physiologie du pauvre diable a une expression de résignation maladroite, ses yeux ouverts avec une sorte de fixité sur la page à remplir, ses vêtements usés jusqu'à la maille, tout concourt à dépeindre cette vie abrutissante qui s'écoule entre un encrier et un bureau de sapin, sans autre horizon que des colonnes de chiffres. La peinture

traitee un peu dans la manière noire de Ribot, ajoute du caractère et de l'énergie à cette petite toile qui est une des bonnes de notre Exposition.

M. Mirallès.

Nous voilà loin du misérable hère de M. Abry. Deux Espagnoles fringantes, au regard hardi, à la bouche sensuelle, faisant craquer leur basquine de satin sur la hanche, nous donnent une nouvelle édition de la tentation de saint Antoine, vis-à-vis de deux bons moines dont les têtes allumées émergent par-dessus les murs de leur couvent. Sujet croustillant et peinture non moins croustillante qui ont trouvé immédiatement acquéreur. La composition peut laisser à désirer; nous n'aimons pas beaucoup ce grand mur blanc et les têtes monacales qui lui servent de couronnement, mais il est difficile de ne pas être séduit par l'entrain, le brio, le diable au corps avec lequel sont traitées nos gitanes. L'une d'elles, surtout, hardiment campée dans sa robe jaune garnie de dentelles noires, la tête fine et provocante, est un vrai morceau de gourmet. L'artiste a volontairement traité les étoffes d'une façon large et lâchée, ce qui fait un contraste piquant avec le fini du visage et des mains. Maintenant, hâtons-nous de le dire, pour ne pas décourager les artistes consciencieux et travailleurs, tout cela est un peu, beaucoup, de la peinture de *chic*, que nous nous garderons de proposer comme sujet d'étude et modèle d'école. Seulement, comme *chic* et comme *patte*, il est difficile de trouver mieux.

M. Bellet du Poizat.

Quel singulier peintre! Un mélange de qualités de premier ordre, avec des erreurs et des inexpériences d'écolier. Neuf fois sur dix, ses tableaux sont dessinés à la diable, composés d'une façon baroque, en dehors de toutes les conventions et de toutes les règles, et cependant on y trouve toujours une impression qui vous attire, une note qui vous charme et vous retient. Voyez cette promenade dans les *Lagunes*; si vous prenez l'œuvre par le détail, elle vous choque par une sorte de bizarrerie et de gaucherie. La barque se tient on ne sait comment sur l'eau, l'horrible singe qu'elle porte est planté là sans goût ni grâce, avec une affectation d'originalité qui tombe dans la vulgarité. Et néanmoins, soit dans la fluidité des eaux, soit dans la profondeur du ciel, soit dans l'harmonie générale du ton, il y a un *je ne sais quoi* qui déceale un véritable tempérament d'artiste.

Quel dommage que M. Bellet du Poizat ne soit plus d'âge à retourner à l'école. Avec ce qu'il sait déjà et ce qu'il apprendrait, nous aurions un rude peintre. Trop d'inspiration et pas assez de métier.

Van Der Ouderaa.

Celui-là c'est le contraire. Trop de métier et pas assez d'inspiration. Certes, personne n'enseignera à M. Van Der Ouderaa l'art de peindre un costume, de faire bouffer un crêve de satin, de faire flotter une plume ou reluire un galon d'or. — Mais que trouve-t-on souvent sous ces beaux habits? Hélas! des hommes-mannequin et des femmes-baudruche.

Pauvre Rubens, infortunée Isabelle de Brandt! Est-ce bien un compatriote qui vous a accommodés de cette façon? Pour être dans le vrai, le livret aurait dû porter :

Rubens et sa femme empailés par M. Van Der Ouderaa.

LA PEUR!

L'Europe a peur de la peste; c'est une panique générale: Allemands, Autrichiens, Italiens, Espagnols, tous sont affolés. Les navires qui arrivent du Levant sont soumis partout à une quarantaine rigoureuse; les frontières russes sont entourées par les Etats voisins d'un cordon sanitaire. Les pauvres voyageurs qui ont eu la malencontreuse idée de s'aventurer, nous ne disons pas jusqu'à la mer Caspienne, mais seulement du côté de la mer Noire, sont traités en revenant comme s'ils étaient déjà pestiférés.

Voici que la France à son tour entre en danse et prend des mesures sévères pour se préserver. Le Conseil municipal de Marseille a tenu, sous ce rapport, à se distinguer pour ses débuts. Si cela continue, attendons-nous à voir le Conseil municipal de Lyon, honteux de rester en retard, se réunir extraordinairement pour aviser, et le préfet prendre un arrêté aux termes duquel toute personne venant de l'Est, de Vénissieux ou de Crémieu-les-Dindes par exemple, sera soumise, avant d'entrer dans notre ville, à des fumigations. Mon Dieu! Pour ceux qui sortent de Vénissieux, nous l'admettons encore.

Certes, la peste est une indisposition fort désagréable; mais il ne faut pas que la crainte d'en être atteints nous fasse faire des bêtises. Nous ne voyons pas que les années précédentes on ait été si effrayé; et pourtant en Perse, en Mésopotamie, la peste est à l'état endémique; Bagdad a été ravagé plusieurs années de suite, et l'an dernier encore ce fléau y exerçait des ravages. La mer Caspienne n'est guère plus proche de nous.

Pourquoi donc tout ce remue-ménage?

Ah! c'est que les peuples sont comme les individus, plus ou moins bien disposés suivant les moments. Depuis quelque temps il souffre sur la vieille Europe un vent de courdisse. Notre société caduque est lâche; elle tremble au moindre bruit; elle craint qu'on ne trouble ses vieilles habitudes et qu'on ne l'empêche de jouir en repos. La peste aujourd'hui l'épouvante; demain un autre événement la mettra sens dessus dessous. Il y a peu de mois, les tentatives de régence de quelques fous ont donné la colique non-seulement aux rois, on pourrait encore les excuser, mais aux plus minces conservateurs. Une crise industrielle et commerciale sévit: voilà ouvriers et patrons réclamant à grands cris que l'Etat les

protège contre la concurrence voisine; ils n'ont plus confiance en eux-mêmes; ils ont peur. Jusqu'à nos gouvernants qui semblent hésiter et craindre! La République a renversé tous les obstacles, nos institutions ne sont plus en péril; il semblait que nous allions entrer de suite dans la voie des perfectionnements et des réformes. Point du tout: le ministère a peur. De quoi? Il serait bien embarrassé de le dire.

C'est contre cette couardise, et non contre la peste qu'il faut prendre des mesures; avant de songer à nous préserver d'un mal qui ne peut arriver jusqu'à nous, guérissons-nous d'abord de celui dont nous souffrons déjà!

THÉÂTRES

Grand-Théâtre. — Il est fort douteux que, cette année, le *Pré aux Clercs* obtienne un succès équivalent à celui de la saison passée, — et ce pour deux motifs. D'abord, la direction, quoique absorbée par l'œuvre de M. de Saint-Saëns, a eu le tort de retarder une reprise qu'elle aurait dû donner il y a un mois, alors que l'affiche n'aurait eu aucune séduction au public, — tandis qu'aujourd'hui la curiosité est accablée par *Etienne Marcel*. Ensuite, malgré les changements peu nombreux dans l'exécution, l'ensemble de celle-ci accuse une légère infériorité sur la précédente, infériorité qui provient de la faiblesse relative de deux interprètes et surtout d'un manque de confiance, soit de la part des artistes, soit de la part de leurs auditeurs. A ceux-ci, et à ceux-là, il semblait d'avance que le *Pré aux Clercs* de 1879 ne vaudrait pas le *Pré aux Clercs* de 1878. On ne se sentait pas les coudes, absolument comme dans les manœuvres de feu la garde nationale.

Célestins. — Comme toutes les pièces destinées à un théâtre parisien spécial et à des artistes spéciaux, *L'Age ingrat* de M. Pailleron est voué à une carrière forcément limitée en province; surtout lorsque l'auteur a moins visé à une comédie avec son élément dramatique et ses scènes de sentiment ou d'action, qu'à une étude fort superficielle de mœurs et de caractères. Le deux-ème acte, par exemple, est celui qui produit le plus d'effet au *Gymnase*, en montrant une peinture animée d'un salon exotique de la capitale où défilent tour à tour des pianistes inconnus, des comtesses de contrebande, des colonels sans régiments et des chevaliers de tous ordres et de toutes industries du nouveau et de l'ancien monde, y compris le demi-monde. Chez nous, où les salons exotiques et leur société n'existent même pas dans l'imagination des spectateurs, l'effet est raté, et l'acte paraît long et ennuyeux, en dépit d'une ou deux scènes fort bien traitées.

Le premier et le troisième actes ont été plus goûtés; grâce à la vivacité, à la clarté du dialogue et à l'esprit fin, délicat, — un peu épicé parfois — qui y règne.

Pour M. Pailleron, l'âge ingrat de l'homme est celui auquel arrive le célibataire las du célibat et le mari las du pot-au-feu conjugal, le célibataire qui se marie trop tard et le mari qui a trop tôt pris femme; pour l'auteur dramatique, l'âge ingrat est celui qu'il atteint quand après avoir, comme M. Pailleron, produit *Le Monde où l'on s'amuse*, et *Les Femmes Ménages*, on aboutit à la comédie que les Célestins viennent de représenter.

Si le charme des détails agrémentant l'ouvrage ne saurait atténuer la médiocrité du fond, l'interprétation est également insuffisante à en relever le mérite. Cette maladresse dans la distribution des rôles, à laquelle vise probablement l'administration des Célestins, apparaît ici dans sa splendeur et son éclat. Il nous serait pénible de critiquer trop vivement, entre autres, M^{me} Gabrielle et M^{re} Serret, non plus que M^{me} Barbier et M^{re} Debord qui ont fait leur possible, à coup sûr, pour jouer des personnages tout-à-fait en dehors de leur emploi et de leurs moyens. Cette inintelligence de distribution qui saute à tous les yeux et compromet la pièce, n'a pas empêché heureusement, M^{rs} Gerbert, Dalbert et Didier et M^{me} Dorsay de faire valoir leurs qualités de comédiens sérieux et consciencieux.

Concert. — Une belle salle au Grand-Théâtre dimanche dernier, à l'occasion du concert annuel de la *Fanfare Lyonnaise*. Les sympathies qui entourent cette société et la composition du programme sur lequel figurait de la musique presque inédite ou rarement exécutée, justifiaient amplement l'empressement du public.

Les deux grandes fantaisies sur le *Bal masqué* et *Aïda*, brillamment enlevées par la Fanfare, la fantaisie sur *Girald*, par M. Fargues, et le solo de violon accompagnant le grand air du *Pré-aux-Clercs* par M. Laprel, ont été justement applaudies sans réserve. Ceci pour la partie instrumentale.

Confiée à M. Dalbert et à MM. Nerval et Noblet, qui ont joué avec beaucoup d'esprit une petite saynète de Labiche, la partie dramatique n'a pas moins bien réussi.

Parmi les artistes du chant, le succès le plus vif a été incontestablement pour M^{lle} Arnaud, avec le grand air du *Pré-aux-Clercs* et la *Maja aragonnaise* de notre chef d'orchestre, M. A. Luigini, dont elle a surmonté les difficultés vocales avec bonheur, malgré deux ou trois petits, tout petits accrocques indépendants de sa volonté. A côté de notre prima dona, M. Stéphanne, dans l'air de *Guido et Ginevra*, M^{lle} Luigini dans l'air de *Prophète* et la habanera de *Carmen*, M. Nerval avec l'*Aimable voleur* de Naudaud, ont eu une large part de bravos.

Si l'accueil fait à MM. Herbert, Delrat et Guillien a été moins vif, la faute en est, croyons-nous, aux morceaux choisis par eux qui ont été moins goûtés des auditeurs.

Pour M^{lle} d'Erville, elle a chanté en écolière de conservatoire les *Moissonneuses* de Maton.

Enfin, M^{lle} Mézeray a été remarquable par la froideur, l'indifférence, le laisser aller, la nonchalance de tenue avec lesquels elle a exécuté le duo de Jérusalem.

On devait attendre mieux d'une étoile, même d'une étoile nerveuse à l'excès. Le public, bon prince, a fait semblant de ne point trop s'en apercevoir et sa galanterie n'a pas hésité à lui octroyer à peu près autant d'applaudissements qu'à ses camarades.

G. LAURENT.

Pour tous les articles non signés: Le Gérant responsable, A. ALRICY.

Lyon. — Imp. LABAUME, c. Lafayette, 5, A. ALRICY, suc.

TROP DE MOUCHARDS

Nous avons souvent dit que la démagogie et la police étaient sœurs.

Une nouvelle preuve de cette parenté vient de se révéler à la suite de l'enquête pratiquée dans les bureaux de la rue de Jérusalem.

L'un des sectaires les plus fougueux de l'intransigeance radicale, l'un de ces journalistes qui écrivait en style d'*assommoir*, des articles à faire dresser les cheveux sur

**GRANDE
TUILERIE DE BOURGOGNE**
à
MONTCHANIN-LES-MINES
FONDÉE EN 1860
Anciens Établissements CH. AVRIL
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital Social : 4,000,000 de Francs

ÉMISSION PUBLIQUE
16,000 Obligations
Remboursables à 500 fr.

Chaque Obligation donne droit :
1° A un intérêt annuel de **25 fr.** payables les
1^{er} Mars et 1^{er} Septembre.
2° Au remboursement à **500 fr.** au moyen
de deux tirages par an.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION
Versement en souscrivant. 50 fr.
A la répartition (du 10 au 15 mars). 50 »
Du 1^{er} au 5 Mai. 100 »
Du 1^{er} au 5 Juin. 100 »
Du 1^{er} au 5 Juillet. 105 »
405 fr.

Une bonification de Cinq francs par Obligation est
accordée aux Souscripteurs qui libéreront leurs titres par
anticipation à la répartition. L'intérêt est de 6.25 0/0,
sans compter la prime de 100 fr. par Obligation.
Les intérêts sur les versements en retard seront de 6 0/0;
un certificat provisoire portant les versements sera déli-
vré après la répartition; le titre définitif sera remis en
échange du dernier versement.

**Bénéfices nets de l'Entreprise réalisés
depuis 1869**

En 1869.	573.814 43
1870.	409.549 81
1871.	399.698 65
1872.	526.141 08
1873.	772.060 53
1874.	572.195 74
1875.	635.090 11
1876.	716.995 29
1877.	891.701 85
1878.	848.114 09
Total.	6.345.361 58

La moyenne, en y comprenant les années de la guerre,
est de **634.536 fr. 15.**
La moyenne des six dernières années, qui représentent
une période normale, est de **739.359 60**
L'annuité comprenant l'intérêt et
l'amortissement des 16,000 obligations
est de **413.702 40**

Il reste donc encore un excédant de
bénéfices de **325.657 20**

GARANTIES DES OBLIGATIONS

La Société est propriétaire sans dettes ni hypo-
thèques :
1° Des deux usines de Montchanin et de Saint-Léger,
avec leurs dépendances, ports, réseaux télégraphiques et
téléphoniques, embranchements de chemins de fer, ate-
liers de construction et d'entretien et d'environ 300 loge-
ments d'ouvriers. — 2° De la fonderie de fer et de cuivre,
de leurs modèles, outillages, etc. — 3° De machines et
pièces de rechange. — 4° De fours à chaux avec instal-
lation hydraulique et machine à vapeur. — 5° De ma-
chines à vapeur élévatoires d'eau. — 6° D'un vaste éta-
blissement agricole avec mobilier, bœufs, instruments,
machines, locomobiles, batteuses, etc., etc.
La clientèle et l'achalandage sont considérables; 250
Entrepôts vendent en France les produits, qui
s'exportent aussi à l'étranger.
La Société possède des approvisionnements de toute
nature, une pharmacie, un hospice, des écoles, des terres,
prés, bois, carrières à terre et à pierre. L'ensemble des
immeubles est d'une contenance de **270 hectares**
85 ares.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
Les Jeudi 6 et Vendredi 7 Mars 1879

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE
18, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris

Les coupons à échéance d'avril et les titres facilement
négociables le jour de leur réception seront acceptés en
paiement sans commission ni courtage.
Les formalités seront remplies pour l'admission des
titres à la cote officielle.
Les souscriptions peuvent être adressées DES MAIN-
TENANT à la Société Française Financière.
Les Obligations ainsi demandées avant le 6 Mars seront
irréductibles. Les Obligations provenant de la souscrip-
tion publique seront soumises à une répartition propor-
tionnelle.

HERNIES

Guérison radicale par le Bandage électro-médi-
cal MARIE frères, médecins-inventeurs, à Paris, 46,
rue de l'Arbre-Sec. M. MARIE jeune fera lui-même l'ap-
plication de ses appareils, à ORANGE, le jeudi 20 février, de
8 heures du matin, à 2 heures du soir, hôtel de la
Poste.
Ensuite, à Montélimar, le vendredi 21, hôtel de la
Poste; à Valence, les 22 et 23, hôtel de France; à
Grenoble, les 24, 25, 26 et 27, hôtel des Alpes; à
Bressieux; à Voiron, le 28, hôtel Berne; à Lyon, les 4,
5, 6, 7, 8 et 9 mars, hôtel Hayward; à Vienne, les 10 et
11, hôtel Vivet; à Rive-de-Gier, le 12, hôtel Aca-
son; à Saint-Étienne, les 13, 14, 15, 16 et 17, hôtel d'Eu-
rope; à Roanne, les 18 et 19, hôtel du Commerce; à
Tarare, le 18, hôtel d'Europe; à Villefranche, le 19,
hôtel d'Europe; à Mâcon, les 20 et 21, hôtel du
Commerce; à Chalon, les 21 et 22, hôtel du Nord.
M. MARIE reviendra visiter Orange le 17 août, Montélimar
le 18, Valence les 19 et 20, Grenoble les 21, 22 et 23, Cham-
béry les 24 et 25, Voiron le 26, Lyon les 27, 28, 29, 30, 31,
1 et 2 septembre, Vienne les 3 et 4, Rive-de-Gier le 5,
Saint-Étienne les 6, 7, 8 et 9, Montbrison, le 10, Roanne les
11 et 12, Tarare le 13, Villefranche le 14, Mâcon les 15 et
16, Bourg les 17 et 18, Chalon les 19 et 20.
Désirant soulager tout le monde, riches et pauvres, M.
MARIE fera de grandes concessions aux ouvriers.

SAGE-FEMME

Maison d'Accouchement
TENUE PAR Mlle JEANNIN
5, rue de la Platière, Lyon

PENSIONNAIRES
Soins les plus assidus. Discretion assurée
PRIX MODÉRÉS
Se charge de placer les enfants.

Maladies de l'Estomac, Goutte, Gravelle.
Voir aux annonces **Poudre de Beaufort et**
Salicylate de lithine.

LE PETIT JOURNAL
a commencé

Les Etrangleurs

(Dernier Mystère Parisien)
Par Adolphe BELOT

Service des ordonnances. — Pharmacie
CORNET, gare St-Paul, Lyon. — Prépa-
ration rapide et soignée. Les ordonnances
sont expédiées pour Lyon et le dehors dans
les deux heures qui suivent la réception. En-
voi immédiat des médicaments urgents.

MAISON D'ACCOUCHEMENT
Soins **M^{me} DUPORT** Discretion
TIENT DES PENSIONNAIRES
Lyon, 31, rue Centrale (Ecrire franco)

Articles de Luxe et de Fantaisie

MON CASSET
Rue de la République 32 (EX-RUE DE LYON)
Rue de la République 32 (EX-RUE DE LYON)

MAROQUINERIE ÉVENTAILS

Bijouterie. — Tabletterie
Sacs gibecières, Nécessaires garnis
Ébénisterie artistique
Porte-Bouquets, Passe-Partout
Chapelles, Petits Bronzes
Albums, Souvenirs, Porte-Monnaie
Caves à Liqueurs
Porte-Cigares en Cuir de Russie

CHAPELLERIE

Maison RIVIER Sœurs
Rue Centrale, 43, et rue de l'Hôtel-de-Ville, 80. LYON

Cette Maison a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion
de la saison d'hiver, elle vient de recevoir des assortiments variés d'articles
de tous genres, dans d'excellentes conditions. Comme par le passé, ses achats
lui permettent de vendre à des prix qu'il est impossible de trouver ailleurs,
de la marchandise fraîche et à la dernière mode.

PRIX FIXES INVARIABLES MARQUÉS EN CHIFFRES CONNUS

L'ENVOI GRATUIT avec presse à l'appui, l'indication de la formule infail-
lible pour guérir en secret et sans frais les écoulements
récents ou invétérés. — EYMIN, Vienne (Isère).

Asperges, Vignes, Figuiers et Fraisiers d'Argenteuil

Les Asperges Louis LHERAULT ont obtenu
Le **GRAND PRIX** à l'Exposition universelle de 1878
Pour leur qualité, rendement, volume, beauté, précocité, rusticité, etc.
Pour avoir du plant de ces asperges, s'adresser directement et exclusivement à

Louis LHERAULT
Horticulteur-cultivateur, 29, rue des Ouches à Argenteuil (Seine-et-Oise).

Soul lauréat des Médailles d'honneur qui ont été décernées à des légumes si
réputés aux grandes Expositions internationales européennes.
Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878 pour ses cultures de Figuiers
d'Argenteuil.
Grande collection de Vignes de cuve et de table, et de Fraisiers pleine terre
et pour culture forcée, comprenant les variétés les plus nouvelles et les plus re-
nommées.
Vigne Gamay noir d'Argenteuil, la plus rustique, la plus productive et la
plus cultivée pour la fabrication du vin.
L'époque la plus convenable pour les plantations est pour les Asperges de
janvier à fin avril; pour les Figuiers, Vignes et Fraisiers: depuis fin octobre
jusqu'à avril.
Envoi franco du Catalogue sur demande affranchie.
CHEZ L'AUTEUR: Instructions générales sur la culture des Asperges d'Ar-
genteuil, par Louis LHERAULT, 2^e édition. — Prix: 1 fr.
Culture du Figuiers d'Argenteuil, par le même, 2^e édition. — Prix: 1 fr.

EAU TONIQUE

DICQUEMARE, Chimiste (ROUEN)
Active la pousse des cheveux, Empêche leur décoloration. Et leur
redonne de la vie. — PRIX DU FLACON: 3 FR.
POMMADE EPIDERMALÉ
ANTIPELLICULAIRE
Arrête la chute des cheveux. — Détruit les pellicules. — Calme
les Démangeaisons. — PRIX: 3 FR. LE POT
Se trouve à Lyon, chez M. BRIAU, rue du Bas-d'Argent, 3
ET DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE

AU LABOUREUR

Maison recommandée pour la bonne fabrication des
CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES, FILLETES ET ENFANTS

BON MARCHÉ
ÉLÉGANCE
ET
SOLIDITÉ
Hommes 12 fr
Femmes 8 fr
Dépôt de la chaussure Pinet
Maison CASSET, rue de la République, 32 (ex-rue de Lyon)

VÉRITABLE TOILE SOUVERAINE

Contre DOULEURS rhumatismales, PLAIES et BLESSURES
préparée par **VERRIÈRE**, pharm. à Lyon
Rue St-Côme, 8, à **FOURS BLANC**
Prix 6 fr. le mètre (°) contre mandat-poste. Exig. sur
la toile le cachet Verrière. Dép. d. toutes les pharm.

POUDRE DE BEAUFORT
Soulagement immédiat et guérison certaine, après quelques jours de traitement, des
GASTRALGIES, des DYSPÉPSIES ou autres MALADIES DE L'ESTOMAC, quels que soient
leurs symptômes. — Emploi facile. — La boîte 5 francs franco.

SALICYLATE DE LITHINE DE FREYSSINGE
contre LA GOUTTE, LA GRAVELLE, LES RHUMATISMES. — Rapport très-favorable à
l'Académie de Médecine, où le savant professeur G. Sée a cité 51 cas de guérison presque immédiate
sur 53 malades. — Pilules (le flacon) 3 fr. — Élixir, 6 fr.
FREYSSINGE, 97, rue de Rennes, PARIS et les pharmacies. — Brochures franco.

ÉPILEPSIE **CRISES NERVEUSES, HYSTÉRIE**
Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises.
D^r **RIVALLS**, 107, rue de Rennes, PARIS ou par
correspondance.

TOPIQUE BERTRAND AÎNÉ

Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par
arrêt de la cour de Cassation du 8 juillet 1854. (Quarante ans de
succès). — Infailible contre les douleurs rhumatismales, les névralgies,
sciaticques, congestions cérébrales, ophthalmies, douleurs de reins, fluxions de
poitrine, pleurésie, toux rebelles, etc. — Peu de maladies ne reçoivent un soula-
gement immédiat par son application. — Prix, suivant grandeur, de 50 c. à 3 fr.
— Se vend à Lyon, chez l'inventeur, p. Bellecour, 21. Pour les douleurs anciennes
et rebelles, les maladies provenant d'un vice du sang, faire usage de l'Extrait-
Sudorifère-Iodé. — Se trouve dans toutes les pharmacies. — Franco par
timbres ou mandats. — AVIS. Se méfier des imitations, exiger comme
garantie la signature BERTRAND aîné et l'asineci-contre.

2 fr. **MONTRE SOLAIRE** Dernière nouveauté scientifique d'Amérique, donnant l'heure comme un chronomètre;
qual. supérieure donnant l'heure en même temps de tous les pays du monde, 3 fr. franco contre
timbres ou mandat (Prospectus franco) G. Smith, 5, rue du 29-Juillet, Paris.

AUX ASTHMATIKES

16 ans de succès et des cures si nombreuses qu'elles ne se comptent plus,
prouvent que le traitement de M. Aubré, médecin-pharm. à Ferté-Pidame
(Eure-et-Loire), est sans rival contre l'asthme, la toux, l'oppression, la bronchite,
le catarrhe; il est à la portée de tous. Consultations par correspondance, ren-
seignements gratuits.

PLUS DE RHUME DE CERVEAU

Guérison en 24 heures par la **POUDRE EGALON**
0 fr. 75 c. — Dans les Pharmacies

INJECTION
GUÉRISON
PROMPTE,
RADICALE
des
écoulements
vénériens
et
des
maladies
de la
prostate
et
des
vessies
blanches
par l'injection
de la
Poudre
de
M. Aubré
à Ferté-Pidame
Eure-et-Loire
Dépôt : Pharmacie des Célestins et toutes les Pharmacies.

PÂTE & SIROP D'ESCARGOTS
De MURE, à PONT-SAINT-ESPRIT
La Pâte et le Sirop de MURE guérissent
sûrement les irritations de poitrine, rhumes, catarrhes
aigus ou chroniques, asthme, coqueluche.
Prix de la Pâte : 1 fr. la boîte. — Prix du Sirop : 2 fr. le flacon.
Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies. — Refuser les contrefaçons.

Compagnie Générale d'Affichage
V. Fournier, Direct., 14, rue Confort

DÉPURATIF DU SANG

Le Sirop concentré de Salsepa-
rille **QUETAIN** guérit toutes les
Maladies contagieuses; Dartres,
Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons,
Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs,
Goutte, Rhumatismes, toutes les acré-
tés des humeurs, vices du sang, etc. Ce
médicament agit en toute saison et dis-
pense de tisanes.
S'adresser, à Lyon, à la Pharmacie
de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.
Même pharmacie: Pommade souve-
raine pour les yeux. Prix: 2 fr. — Li-
queur infailible contre les maux de
dents, Prix: 2 francs.

Extrait de Vande
BOUILLON INSTANTANÉ
PRÉCIEUX POUR MALADES & MÉNAGE
5 Médailles d'Or, 3 Gds Diplômes d'Honneur
Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens.

ANÉMIE, CHLOROSE, MANQUE D'APPÉTIT
Mauvaises Digestions, Convalescences prolongées.

VIN BERTRAND
Le Tonique par excellence
A BASES DE QUINQUINA & D'EXTRAIT DE MALT
COMBINÉES AUX
principes aromatiques du café, du cacao, de la vanille et de l'écorce d'orange
Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul recon-
stituant d's forces épuisées, soit par e trava l, soit par la maladie, soit
par toutes autres cause débilitantes, dissimulant parfaitement, sous un
goût exquis, la saveur amère de la substance médicamenteuse qui en fait
la base principale et en conservant ses principes actifs, le seul enfin
justifiant cette maxime d'Hippocrate:
Omne tuiti pncipium qui miscuit utile dulci.
Celui-là atteint la perfection qui sait joindre l'utile à l'agréable.
ENTREPOIT GÉNÉRAL CHEZ L'INVENTEUR
Pharmacie des Archers, rue Confort, 12, Lyon
DÉPÔT DANS TOUTES LES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER
PRIX : 5 FRANCS
Pour éviter les contrefaçons, exiger la signature: LÉON BERTRAND
Expédition franco à partir de 6 bouteilles.

Envoi franco pour toute Commande d'au moins 6 francs.

Pharmacie **LANGLADE & AUGUET**, rue Thomassin, 8.

NÉVRALGIES, MIGRAINES, MAUX DE TÊTE
Guérison rapide et sûre par
la **Poudre Antinévralgique de G. Langlade**

LAVAGE DE TÊTE
AU PANAMA

Séchage instantané, Coupe de cheveux microscopiques.
Teintures brune, noire ou blonde. — Salon d'ap-
plication et de consultation. — Discretion assurée.
— **ROCHON**, breveté, cinq fois médaillé aux expositions
de Vienne, Lyon et Paris. RUE GRENETTE, 34, Lyon.

FARINE MEXICAINE

C'est un fait ac-
quis à la science
aujourd'hui, que
toutes les maladies de poitrine sont guérissables par l'emploi de la
Farine Mexicaine du docteur Benito del Rio de Mexico. Cet ali-
ment est non-seulement le plus sûr, mais encore le plus agréable re-
mède pour guérir: les maladies de poitrine, bronchites, catarrhes,
maladies du larynx, phthisie pulmonaire tuberculeuse, maladies con-
sommatives, vieux rhumes, anémie et épuisement prématuré.
S'emploie pour la nourriture des vieillards, des convalescents et des
jeunes enfants. Dix ans de succès et 100.000 malades
guéris le plus souvent alors qu'on les croyait perdus sans ressources,
prouvent qu'on ne doit jamais désespérer.
La **Farine Mexicaine** se trouve à Tarare (Rhône), chez le
propagateur **M. R. Barlerin**, pharmacien-chimiste, Lyon, pharm.
Farley, 114, quai Pierre-Seize, et dans toutes les principales phar-
macies, herboristeries, drogueries et épicerie de Lyon et de France.

Mêmes maisons: **Café Barlerin** hygiénique de santé,
stomachique et fortifiant; en boîtes de 500 grammes. Prix 2 francs.